



Règlement Marché de Noël de Dieuze 2024

Le samedi 7 décembre (ouverture de 14h à 22h) et dimanche 8 décembre 2024 (ouverture de 10h à 18h)

Inscription : afin de valider votre inscription merci de nous transmettre les documents suivants pour le **jeudi 28 novembre 2024 au plus tard** : la fiche d'inscription complétée ; 1 chèque correspondant au coût total (matériel/emplacement) ; 1 chèque de caution d'un montant de 100€ (restitué le jour de votre départ, après état des lieux). En cas d'imprévu faisant l'objet d'une dérogation expresse un remboursement est possible si nous sommes informés au moins cinq jours avant. Toutefois si nous ne sommes pas informés dans ce délai et si le jour même le chalet ou l'emplacement attribué reste vide ou inoccupé, la caution sera encaissée ainsi que le montant global de la réservation. La caution sera également encaissée si les horaires d'ouverture du stand ne sont pas respectés.

Pour éviter une trop forte concurrence nous serons en mesure de sélectionner les exposants en fonction des types de produits proposés. La vente de vin chaud sera exclusivement réservée aux associations. La réservation de mètres linéaires sous tente est limitée à 6m par exposant. Nous refuserons systématiquement les fiches d'inscriptions incomplètes. Les particuliers ou associations représentant des organismes politiques ou syndicaux ne seront pas admis. Des pièces d'identités ou statutaires pourront être demandées de façon à éviter des inscriptions sous de fausses identités. Si un tel cas devait être constaté, les organisateurs se réservent le droit de faire intervenir les forces de police ou gendarmerie pour expulsion.

Mise en place : les exposants doivent arriver sur place au minimum une heure avant les horaires d'ouverture afin de préparer leur stand. Dès votre arrivée sur place merci de vous adresser au point accueil/information (au pôle culture/médiathèque des Salines Royales) afin que l'on vous remette les clés de votre chalet ou qu'on vous indique votre emplacement. Les emplacements ou chalets réservés et non occupés aux horaires d'ouvertures pourront être redistribués. Les toilettes publiques sont situées à l'arrière du bâtiment du pôle culture/médiathèque des Salines Royales.

Stationnement : une fois votre matériel déchargé, merci de stationner votre véhicule sur un parking. Un parking sera réservé aux exposants sur site, à l'arrière du bâtiment de la Délivrance.

Location et matériel à disposition : chalet : 25 € le chalet de 2,7m x 2,4m / tente : 15 € les m linéaires (**maximum 6m**) / votre propre installation (10€ les 2m linéaires). Une table de brasserie de 2m x 50cm et 2 bancs seront fournis par exposant (chalet et tentes de la commune uniquement). **Ces tarifs sont valables pour le samedi 7 et dimanche 8 décembre.**

Installations électriques : concernant l'électricité vous bénéficierez gratuitement de sa mise à disposition, il faudra toutefois prévoir les rallonges nécessaires pour alimenter vos lumières de décorations de Noël. **Il sera interdit d'utiliser des appareils de chauffage électrique et des éclairages à puissance élevée. Le chauffage au gaz ou pétrole est autorisé. La puissance électrique globale est limitée à 3kw.**

Responsabilité : les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou d'accident pouvant survenir dans le périmètre de la manifestation.

Fin de la manifestation : l'exposant s'engage à laisser l'emplacement et/ou le chalet dans l'état initial. Une vérification après le démontage est effectuée par l'équipe organisatrice avec l'exposant. Les exposants dans un chalet devront restituer les clés aux organisateurs. Tous les déchets devront être emportés par les exposants. Une fois le stand démonté et la vérification de l'emplacement ou du chalet effectuée, l'exposant s'engage à venir récupérer son chèque de caution au point accueil/information (au pôle culture/médiathèque des Salines Royales). En cas de dégâts sur le matériel, la caution sera retenue.